

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	m de l'exploitant Numéro		ermis		Date d'inspection	
GARDERIE CHEZ KRI KRI INC. 2014244		•			Le 16 juillet 2020	
Nom de l'établissement					Numéro d	e téléphone
GARDERIE CHEZ KRI KRI			(506) 531-0880			
Adresse						
14 rue Dominique Grande-Digue NB E4R 0B9						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste				
Sylvie LeBlanc		Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives					limite pour	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.					ars 2020	09 mars 2020
Commentaires : L'exploitante a envoyé une preuve par courriel. La lacune est maintenant conforme.						
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.				ars 2020	09 mars 2020	
Commentaires : L'exploitante a envoyé une preuve par courriel. La lacune est maintenant conforme.						
51(3) L'exploitant d'un établissement agréé : c) transmet l'original au ministre dans les vingt-quatre heures suivant l'incident.					ars 2020	04 mars 2020
Commentaires : L'incident n'a pas été signalé au ministère dans un délai de 24 heures suivant l'incident. L'exploitante a envoyé le rapport d'incident le 4 mars 2020 par courriel.La lacune est maintenant conforme.						
Commentaires généraux						
La mentor en assurance de la qualité ne s'est pas rendu sur les lieux pour l'inspection de suivi, puisque l'exploitante a soumis des preuves par courriel.  Les lacunes sont maintenant conformes.						
original signé par Sylvie LeBlanc		Le 16 juillet 2020				
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate				
original signé par			Le 16 juillet 2020			
Page 1 sur 2						

Kristel Leger	
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date